TD1 **Les généralités du droit**



1. Vrai# faux

- a) Devant le tribunal, les preuves écrites sont inférieures à la coutume.
- b) Le domaine des lois est limité.
- c) Pour qu'un texte de loi fasse effet, il faut qu'un décret d'application soit pris.
- d) Les droits patrimoniaux ne sont pas cessibles.
- e) Le droit de vote fait partie des droits extra patrimoniaux au même titre que l'atteinte à l'honneur.
- f) Le procureur est aussi appelé le parquet lors d'un procès.
- q) La présomption d'innocence : toute personne est innocente tant qu'elle n'est pas déclarée coupable.
- h) Le tribunal de commerce est un tribunal paritaire.
- i) La cour de cassation est un 3eme degré de prise de décision.
- j) Les décisions d'un tribunal sont appelées jugement et celles d'une cour d'appel, arrêt.

2. Travail à faire :

 Après avoir pris connaissance de l'organisation judiciaire française, conseillez Mr Toumuch. (évidemment, on ne peut pas tout prévoir dans ces situations fictives : des discussions à l'oral sont donc nécessaires...)

Situation:

Vous travaillez actuellement dans une Société du Numérique *PROXY BUS 57*, auprès de son dirigeant Mr Toumuch. Celui-ci vous a fait part de sa situation. Il vit à Villers dans une magnifique Villa « Ma vie là » avec piscine. Par ailleurs, il est propriétaire de deux studios à Epinal qu'il loue aux étudiants de l'ENSTIB. En outre, il est actionnaire d'une entreprise comptant 90 salariés et spécialisée dans l'édition d'ouvrages juridiques.

Il s'est séparé en 2006 de sa première femme et mère de ses trois enfants dont il a la garde mais s'est remarié depuis avec une jeune femme charmante, Carla.

Il a donc tout pour être heureux, sauf qu'en ce moment il est dans une période où s'enchainent « les malheurs » pour lui tant sur le plan personnel que professionnel.

- Mr Toumuch a acheté, pour faire plaisir à sa femme, un Hummer. Lors de sa commande, il souhaitait obtenir ce véhicule en bleu marine et il l'a reçu en couleur noire. Il conteste de manière virulente auprès du concessionnaire. Que peut-il faire ?_
- Le problème étant réglé, il souhaite amener Carla, en week-end en Bourgogne. Il réserve un hôtel 4 étoiles. Il est fortement déçu de la prestation (il a été déclassé) et refuse de payer la totalité de la prestation.
- Malheureusement, au retour, il est arrêté par la Police pour excès de vitesse, il roulait à 175 km/heure.

DROIT

- Ses voisins jaloux de voir le hummer dans l'allée du jardin, le dénonce anonymement au fisc français. Ce dernier épluche ses comptes professionnels et il doit désormais faire face à un redressement fiscal. Celui-ci conteste le montant demandé.
- Mr Toumuch possède des appartements à Epinal et un des locataires ne paie plus ses loyers depuis 3 mois.

Pour chacun de ses problèmes, indiquez-lui devant quel tribunal sera portée l'affaire en précisant quelles sont les parties (demandeur / défendeur).